

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dahbia Belgaid

<https://www.cadre21.org/membres/4d121d8c63951be01d9e1f8a>

Date d'obtention : 2024-02-21 20:44:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il y a un protocole à suivre et l'importance de l'utiliser pour traiter une situation de sexto. Il y a un partenariat école police et procureur, donc l'intervention est la même partout ce qui facilite le travail de collaboration entre les écoles et l'école avec les policiers, les parents, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai un mode d'emploi que je vais suivre, je me sens bien outillée. Je sais les erreurs à ne pas faire pour me protéger et protéger les élèves impliqués et les actions à poser pour faciliter le travail de la police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas influencer leur réponse. Se limiter à la grille proposée. Ne pas voir aucune photo. Contenir l'évènement de sorte à ne pas l'ébruiter